



## **STAGE ESCALADE FALAISE SEPTEMBRE 2006 -06-SEF02**

### **Objectif**

- faire progresser les participants dans les techniques d'escalade,
- leur permettre d'acquérir une excellente maîtrise de la sécurité et un bon niveau d'autonomie,
- les orienter, le cas échéant, vers des formations qui les conduiront vers l'obtention d'un brevet fédéral d'initiateur.

Le stage se compose de 2 soirées en SAE et de 2 week-end sur site naturel équipé (falaise) encadrés par un guide de haute-montagne et un initiateur fédéral CAF bénévole.

### **Soirées en SAE (Mur-Mur Pantin ou Issy les Moulineaux) :**

Mercredi 13 septembre -durée : 3 heures (de 19h à 22h environ)

Mercredi 20 septembre -durée : 3 heures (de 19h à 22h environ)

### **Week-end falaise (site du Saussois en Bourgogne) :**

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre (Possibilité d'arriver le vendredi 15 au soir-début du stage samedi vers 9h30-fin du stage dimanche en fin d'après midi)

Samedi 23 et Dimanche 24 septembre (Possibilité d'arriver le vendredi 22 au soir -début du stage samedi vers 9h30 - fin du stage dimanche en fin d'après midi)

**Hébergement** en gîte d'étape (dortoirs) à Merry sur Yonne (89). Draps housse et taies d'oreiller fournis. Prévoir votre sac de couchage.

Cuisine équipée à disposition, avec gazinière, eau, casseroles etc ...

Restauration possible à « L'Estaminet » (petit-déjeuner et dîner), juste à côté du camping, ou à Châtel Censoir (dîner) à 5km.

Pique-nique sur le site d'escalade le midi.

**Coût du stage** : 200 € par personne

### **Ce montant inclut :**

-le coût de l'encadrement (2 soirées en SAE et 2 WE en falaise)

-le matériel collectif d'escalade (cordes, dégaines)

-les entrées dans les salles mur-mur (Pantin et Issy) pour les 2 soirées en salle. La carte d'adhésion à mur-mur de 5€ (valable « à vie ») n'est pas incluse dans le montant du stage et devra être réglée sur place lors de la 1ère soirée en salle.

-2 nuitées en gîte (si vous souhaitez arriver le vendredi soir, les nuitées supplémentaires seront à régler sur place)

### **Il ne comprend PAS :**

-la nourriture

-le matériel personnel d'escalade (chaussons, baudrier et CASQUE obligatoire)

-le transport sur les sites (covoiturage pour les week-end en falaise)

-la carte d'adhésion obligatoire à la salle d'escalade (mur-mur) (5€)

NB : Les stagiaires qui n'ont pas de matériel pour les soirées en SAE pourront le louer sur place (baudrier + frein = 5€)

Pour la falaise, vous devez avoir tout le matériel nécessaire (baudrier, chaussons, casque). Le matériel collectif (cordes, dégaines, sangles etc ...) est fourni par le guide.

Le nombre de stagiaires est de 6 au minimum, 12 au maximum. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste d'attente.

INSCRIPTIONS AU CLUB ALPIN ILE DE France

Contact :

Vanessa Chang

Tel : 06 78 19 08 09 E-mail : [vanessa.chang@radiofrance.com](mailto:vanessa.chang@radiofrance.com)

### **Assurance annulation facultative :**

La Fédération des Clubs Alpins Français a souscrit auprès de la COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES le contrat 7

904 966 qui vous permet de bénéficier SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION de

garanties ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / BAGAGES.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice qui suit en donne

les détails. Nous vous invitons à la lire attentivement.

Une analyse rapide montre que :

-Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat

ANNULATION / BAGAGES. En effet, la garantie INTERRUPTION DE SÉJOUR ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le

voyage plus de 3 nuitées, c'est-à-dire au moins 4.

Attention ! Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie

INTERRUPTION DE SÉJOUR, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursé, dans certains cas, des prestations terrestres

payées et non consommées dont on ne peut exiger le remboursement du prestataire ; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

-Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60 %, 1,85 %, et 2,50 % de la dépense

totale à prévoir. Mais il y a un minimum, le même pour les 3 options: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle la

dépense totale à prévoir est inférieure ou égale à 320 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui

s'impose -si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance ANNULATION / BAGAGES purement facultative.

-En effet, la garantie ANNULATION est assortie d'une franchise, elle aussi la même pour les 3 options : 45 €. Ce montant

représente, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais

d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie ANNULATION . Reste alors la garanti BAGAGES, mais :

-BAGAGES : les matériels de sport de toute nature ne sont pas garantis. Franchise de 40 €, quelle que soit l'option.

-En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les motifs d'annulation pris en compte. Ainsi, l'Option 2

se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de

l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en

plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante,

ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas le minimum de 8 € commune aux 3 options ,

et que la franchise de 45€ ne lui enlève pas son intérêt .Le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie BAGAGES soit de

1 500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. A chacun de juger au cas par cas.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A remplir intégralement pour chaque collective.

Référence : 06-SEF02..... Dates : du 13 au 24 septembre  
Nom de l'encadrant: ...Romain Luksenberg  
Facultatif: Référence d'un 2ème choix: .....

J'ai la fiche technique correspondante: oui . non .  
Dates de l'accord de l'encadrant (s'il y lieu) : .....  
PARTICIPANT:

Nom: .....Prénom: .....

Téléphone (domicile): .....(travail): .....  
Télécopie (domicile): .....(travail): .....  
Adresse e mail : .....  
Adresse:.....

Numéro d'adhérent: .....  
CAF d'appartenance:.....  
(joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

Participation aux frais à verser à

l'inscription .....€

Facultatif : ( ) je souscris l'assurance annulation  
Option 3 : motifs d'annulation ++ nbrx, interruption de séjour, vol de bagages 1500€  
2,50 % du montant de la dépense totale à prévoir, minimum 8

€ .....€

TOTAL .....€;

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

Nom:.....Prénom: .....  
Adresse:.....  
.....  
Téléphone (domicile): ..... (travail): ..... Lien de parenté:

Je certifie que j'ai pris connaissance de la fiche technique (ou programme) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

Date:...../...../.....

Signature: